



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3326

Ouragan Irma - Aide aux victimes - Attribution de subventions à la Croix rouge française et à Handicap international

Direction des Relations Internationales

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3326 - OURAGAN IRMA - AIDE AUX VICTIMES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A LA CROIX ROUGE FRANÇAISE ET A HANDICAP INTERNATIONAL (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Un mouvement de solidarité s'est mis en place à l'échelle internationale à la suite de l'ouragan IRMA qui a frappé les îles des Caraïbes du 6 au 10 septembre 2017. Cet ouragan, qui a touché les Antilles et s'est dirigé vers Haïti puis Cuba, figure parmi les ouragans les plus dévastateurs de l'histoire.

Face à l'ampleur de la catastrophe humaine et physique, les organisations non gouvernementales (ONG) se mobilisent en nombre aux côtés des autorités publiques, fortes de leur expérience en matière d'aide d'urgence et d'accompagnement post-conflit ou post-catastrophes naturelles pour aider les zones des Antilles et d'Haïti où une grande partie des habitants vivent dans des conditions précaires.

Parmi elles figurent la Croix rouge française, association d'aide humanitaire française fondée en 1864, qui a pour objectif de venir en aide aux personnes en difficulté en France et à l'étranger, et Handicap international, ONG lyonnaise, mondialement connue, qui dispose d'une antenne locale à Port au Prince, en Haïti, et de stocks de produits d'urgence (kits d'hygiène, savons, bâches) et de médicaments pour les sinistrés.

La Croix rouge française a déployé une centaine de ses bénévoles sur l'île de Saint Martin, à partir de la Guadeloupe, aux côtés de plusieurs centaines de gendarmes et membres de la sécurité civile. Plusieurs actions sont mises en place en priorité comme l'installation des liaisons radio, la mise en place d'une base logistique pour les premières actions d'urgence : accueil et écoute des personnes, distribution de biens de première nécessité ; et la réception du matériel de la plateforme régionale d'intervention (PIRAC), basée en Guadeloupe.

Handicap international participe, sur place, activement à la coordination de l'aide logistique et met son expertise au service des structures médicales et des autres organisations humanitaires afin de prévenir autant que possible l'apparition de handicaps chez les blessés ou de pandémies liées aux catastrophes naturelles. Comme à chaque épisode d'inondations, la crainte d'une poussée de choléra demeure particulièrement vive.

Cette action vient en complément des actions collectives portées par d'autres organisations humanitaires et s'inscrit dans la mobilisation collective afin de prévenir autant que possible l'apparition de pandémies liées aux catastrophes naturelles.

L'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

La Ville de Lyon entend naturellement contribuer à la mobilisation de solidarité envers les îles de la Caraïbe et ses populations par l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence en appui à l'action d'aide de ces 2 structures aux victimes de l'ouragan IRMA.

Le versement de ces subventions interviendra en une fois, à la réception d'un appel de fonds.

Il est donc proposé au Conseil municipal l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € au profit de la Croix rouge française et d'une subvention d'un montant de 10 000 € à Handicap international pour la mise en œuvre de leur intervention.

DELIBERE

1. Une subvention de 10 000 € est allouée à la Croix rouge française (Service Donateurs - 75678 Paris Cedex 14) et une subvention de 10 000 € est allouée à Handicap international (sise 138 avenue des Frères Lumière à Lyon 8^e), dans le cadre de leurs programmes de soutien aux victimes de l'ouragan IRMA intervenu en septembre 2017 dans les Antilles.

2. La dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'exercice 2017 de la Direction des Relations Internationales (code service 11350), programme LOCAUXRI, opération ACTEURS, ligne de crédit 56164, nature 6574 fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE